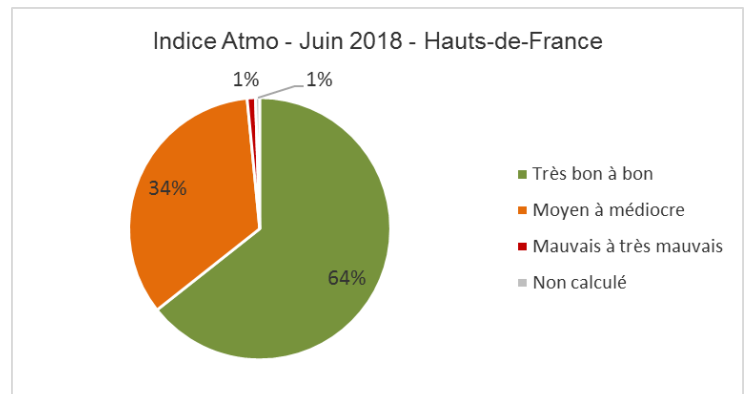



Juin 2018

Indices de la qualité de l'air

En juin, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois de mai, avec 64% d'indices bons à très bons. 34% des indices ont été moyens à médiocres. La qualité de l'air a été mauvaise à très mauvaise sur la région 1% du mois. En comparaison avec juin 2017, la qualité de l'air reste similaire, la région ayant alors connu 62% d'indices bons à très bons.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

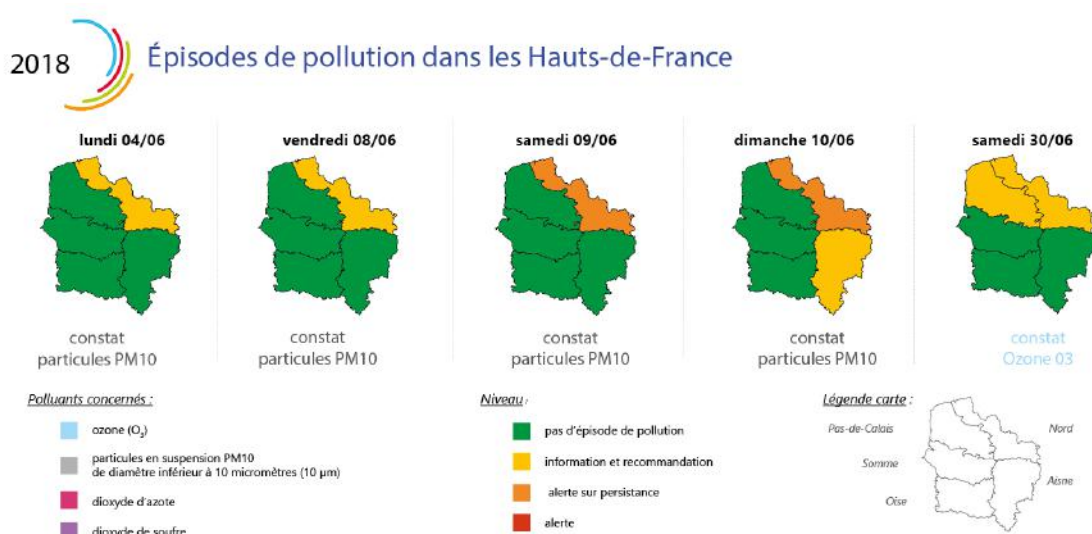
	Maximum (µg/m ³) *	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	209,5	Grande-Synthe / industrielle	22/06 à 06h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	109	Valenciennes Wallon / trafic	01/06 à 17h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	186,5	Nœux-les-Mines / Fond (périurbaine) **	30/06 à 16h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	81,1	Cartignies / rurale régionale	09/06	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	44,3	Douai Theuriet / Fond (urbaine) **	04/06	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Épisodes de pollution de l'air



La région Hauts-de-France a connu trois épisodes de pollution de l'air.

Deux de ces épisodes ont concerné les particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) :

- Un dépassement du niveau d'information et de recommandation le 4 juin
- du 8 au 10 juin avec un dépassement du niveau d'information et recommandation puis du niveau d'alerte sur persistance sur le département du Nord et un dépassement du niveau d'information et recommandation dans l'Aisne le 10 juin.

Ces épisodes particuliers sont majoritairement dus à la présence de particules secondaires dans l'atmosphère (sources agricoles et automobiles) et à des conditions météorologiques défavorables à la dispersion de cette pollution (inversion thermique : polluants bloqués dans la basse atmosphère du fait d'une température plus élevée en altitude qu'au niveau du sol). **Le 3^{ème} épisode concerne l'ozone et a débuté le 30 juin sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.**

L'arrivée des conditions estivales sur la région a favorisé la formation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère et a provoqué le dépassement du seuil d'information et de recommandation.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

En juin, la région a enregistré un risque allergique aux pollens très fort (indice 5) en début de mois, puis fort (4) en raison des pollens de graminées.

Atmo Hauts-de-France assure les prélèvements de pollens atmosphériques grâce au capteur situé à Boves (80).



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)

